[律/lü 181 | Sangzang 喪葬職官庶民，三月而葬。](https://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.4.2.181)

凡有尊卑喪之家，必須依禮定限安葬。若惑於風水，及託故停柩在家，經年暴露不葬者，杖八十。若棄毀死屍，又有本律。其從尊長遺言，將屍燒化，及棄置水中者，杖一百；從卑幼，並減二等。若亡歿遠方，子孫不能歸葬而燒化者，聽從其便。

其居喪之家，修齋設醮，若男女混雜，所重在此。飲酒食肉者，家長杖八十，僧道同罪，還俗。

**Traduction du lü**

Dans tous les cas où une famille doit enterrer un de ses membres de rang supérieur ou inférieur, cela doit se faire dans le respect des rites funéraires dans les délais fixés. Si, égarés par les croyances géomantiques dites « Vent et Eaux », on trouve prétexte pour entreposer le cercueil dans la demeure familiale, en l’exposant là durant des années sans l’enterrer : 80 coups de bâton si le cadavre a été abandonné ou détruit, voir l’article spécifique. Quand un parent supérieur par la génération ou par l’âge a ordonné dans ses dernières volontés que son corps soit incinéré, si on s’en débarrasse en le jetant à l’eau : 100 coups de bâton. S’il s’agit d’un parent inférieurpar la génération ou par l’âge, abaisser la sentence de deux degrés. Si quelqu’un meurt dans une contrée lointaine, et que son fils ou petit-fils ne pouvant le ramener pour l’enterrer le fait incinérer sur place, le laisser faire à sa convenance.

Lors des cérémonies funéraires accomplis dans la demeure familiale, lorsqu’un bonze entame le jeûne rituel, lorsqu’un maîtres taoïste établit un autel d’offrandes, si hommes et femmes se mélangent c’est cela qui est grave, si on boit du vin et mange de la viande : 80 coups de bâton pour le chef de famille, même peine pour le bonze ou le maître taoïste, qui est renvoyé à l’état laïc.

**Glossaire :**

[zūn bēi](https://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=776) / 尊卑
[fr] parents de rang supérieur et de rang inférieur

**References**: [律/lü 108 | Zunbei weihun 尊卑為婚](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.3.3.108)

tíng jiù 停柩 : mettre le cercueil de côté, entreposer le cercueil

1. 谓停放灵柩或灵柩在埋葬前暂时停放。

xiū zhāi 修齋 : jeûne rituel. Cf. séance 3 : [律/lü 161 | Xiedu shenming 褻瀆神明](https://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.4.1.161)

会集僧人或道徒供斋食，作法事。

JYL : « fasting altars » ; Philastre « y fassent pénitence »

“齋”的原意指齊和淨，後為齋戒、潔淨之意，指在祭祀前，必須沐浴更衣，不食葷酒，不居內寢，以示祭者莊誠。謂之“修齋”的，初為“積德解愆gāng”，再則“和神保壽”，後為“專道”、“樂道”、“合道”，即為“修道”，此為修齋的最高境界。因此道教重視修齋，並制定了一整套齋法

<https://baike.baidu.hk/item/%E9%BD%8B%E9%86%AE%E7%A7%91%E5%84%80/2998846?fromtitle=&fromid=647316>

shè jiào設醮 : offrandes (dresser un autel pour présenter des…

[條例/tiaoli 1](https://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.4.2.181.1)

DLCY [喪葬-02](http://www.terada.law.kyoto-u.ac.jp/dlcy/dlcy19eu.htm#喪葬) : différent !voir ci-dessous.

八旗**[蒙古]**喪葬，概不許火化。除遠鄉貧人，不能扶柩歸里，不得已携骨歸葬者，姑聽不禁外，其餘有犯者，按律治罪。族長及佐領等隱匿不報，一併處分。

Lors des funérailles dans les Huit Bannière, il n’est jamais permis d’incinérer. Mis à part les gens pauvres qui meurent dans une contrée lointaine, qu’on ne peut ramener au pays dans un cercueil, mais dont on peut seulement rapporter les restes (os ?) pour les enterrer, de sorte que l’interdiction ne s’applique pas à eux, mais pour tous les qui se rendent coupables, les condamner en application de l’article ( ?? aucun article du code n’interdit l’incinération, et l’article 181 la permet sous certaines conditions)

[條例/tiaoli 2](https://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.4.2.181.2)

民間遇有喪葬之事，不許聚集演戲，以及扮演雜劇等類。違者，按律究處。

Lors des funérailles parmi les gens du peuple, il n’est pas permis de se rassembler pour donner , ni de se costumer pour jouer des rôles dans des opéras historiques. Pour toute infraction, enquêter et sanctionner conformément au code ( ??)

[條例/tiaoli 3](https://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.4.2.181.3)

民間喪祭之事，凡有用絲竹管絃演唱佛戲之處，該地方官嚴行禁止。違者，照違制律治罪。

Lors des funérailles parmi les gens du peuple, tout usage de soierie, orgue à bouche, rôles et chants d’opéra, théâtre bouddhiste 佛戲? doit être sévèrement réprimé par le magistrat local. En cas d’infraction, condamner conformément à l’article « infraction à un ordre » (art.62).

|  |
| --- |
| 條例 |
| [喪葬-02](http://www.terada.law.kyoto-u.ac.jp/dlcy/dlcy19eu.htm%22%20%5Cl%20%22%E5%96%AA%E8%91%AC)　 一，旗民喪葬，概不許火化，除遠郷貧人不能扶柩歸里，不得已攜骨歸葬者，姑聽不禁外，其餘有犯，照違制律治罪。族長及佐領等隱匿不報，照不應輕律分別鞭責議處。 |
| 　　 | 此條係雍正十三年，欽奉上諭，恭纂為例，乾隆二十一年改定。 |
| 　　 | 謹按。此亦不得已之辦法也。Même objet que le 1er art. add. Dans DQLL, mais la prohibition de l’incinération n’est plus limitée aux Bannières. Ajout de la phrase en rouge : Le chef de lignage ou le Commandant de Bannière qui couvrent ce fait et n’en font pas rapport sont sanctionnés conformément à l’article « Faire ce qui ne doit pas être fait », peine légère, bastonnade convertie en fouet pour les membres des Bannières.  |
| [喪葬-03](http://www.terada.law.kyoto-u.ac.jp/dlcy/dlcy19eu.htm%22%20%5Cl%20%22%E5%96%AA%E8%91%AC)　 一，民間喪葬之事，凡有聚集演戲及扮演雜劇等類，或用絲竹管弦演唱佛戲者，該地方官嚴行禁止，違者，照違制律治罪。 |
| 　　 | 此例原係二條，**一係**雍正十三年，欽奉上諭，恭纂為例。**一係**乾隆元年定例，嘉慶六年修併。 |
| 　　 | 謹按。律祗言修齋設醮，例所云演戲等類，較齋醮尤為悖禮矣，故重其罪。然禁者自禁，而犯者如故，化民成俗之意，是所望於賢有司矣。 |